

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2013

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 17 mai 2013 sous la présidence de M. **GAMOY**, Maire.

**2013ko maiatzaren 17an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.**

Présents / Hor zirenak : MM. **CARDON - DUCASSOU – ETCHEPARE - ETCHEVERRY - GOÑI – HARISPOUROU - IRIQUIN - ITURBURUA – LACO – LASSAU-GARAT - LURO - MACHICOTE-POEYDESSUS – SAINT-PIERRE** jaun, andereak.

Absents excusés / Barkatuak : MM. **BORDA - DARQUY - TEILLERIE - URRUTY** jaunak.

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. **ITURBURUA** jauna

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

#### **1- Modification n° 4 du PLU**

Le Maire rappelle que la présente modification du PLU d'Itxassou porte sur plusieurs objets à savoir :

- gestion de projets agricoles en zone naturelle,
- création d'un secteur spécifiquement destiné à la sauvegarde du Pottok dans la Montagne Basque et
- évolution des équipements sportifs, culturels et cultuels (site Atharri).

Il dépose sur le bureau le dossier d'enquête et donne lecture de l'avis et des conclusions du Commissaire-Enquêteur.

Le Conseil Municipal approuve la modification du PLU telle que présentée.

#### **2 – Renouvellement contrat de travail**

Le Maire indique que le contrat de travail de l'agent en charge de la gestion de la bibliothèque arrive à échéance le 31 mai 2013 et propose le renouvellement du contrat pour une durée d'une année.

Le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer le contrat à venir.

#### **3- Cantine scolaire**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de l'association JANTEGI, restaurant scolaire assurant la fourniture des repas à la cantine scolaire d'ITXASSOU et l'informant de la décision d'augmenter le prix du repas de 0,10 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré,

- **DÉCIDE** de répercuter cette hausse à compter du 1er août 2013 et en intégralité sur le prix de vente du repas ;
- **FIXE** en conséquence et à compter du 1er août 2013 les tarifs comme suit :

- repas « enfant » pour famille domiciliée sur la commune : 3,46 €
- repas « enfant » pour famille extérieure à la commune : 3,93 €
- repas « adulte » : 5,15 €

#### 4 - Statuts du SIVU

Le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 12 avril 2013, le Comité Syndical du SIVU pour la mise en oeuvre du programme Natura 2000 sur le site du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi a validé la modification n°1 de ses statuts plus particulièrement de l'article 4 traitant de la composition du comité syndical.

Cette modification statutaire a pour objet de modifier la composition du comité syndical en ramenant pour les communes de Louhossoa et Souraide le nombre de

- délégués « titulaires » de 2 à 1 et
- délégués « suppléants » de 2 à 1.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, chaque commune membre doit délibérer sur l'approbation des nouveaux statuts.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la modification n° 1 des statuts du SIVU pour la mise en oeuvre du programme Natura 2000 sur le site du Massif du Mondarrain et de l'Artzamendi.

Jean-Bernard LURO se fait à cette occasion confirmer le mode opératoire relatif à la rédaction des statuts et leur modification.

#### 5 - Aménagement "La Place"

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de porter une réflexion sur l'aménagement des espaces publics qui caractérisent les entrées du village et notamment la Place du Fronton depuis la RD 249.

Le Maire propose que dans le cadre de ce dossier, la commune se fasse accompagner par des professionnels en l'occurrence un géomètre et un architecte-paysagiste.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** le cabinet Dominique DREVET, domicilié à Bayonne, en qualité de géomètre,
- **DÉSIGNE** Xavier ARBELBIDE, domicilié à Biarritz, en qualité d'architecte-paysagiste,

#### 6 – Demande d'aide financière d'une étudiante

Le Maire donne lecture de la demande de Isabelle SAINT-PIERRE, étudiante domiciliée sur la Commune, qui sollicite la commune pour obtenir une aide financière dans le cadre de la poursuite de ses études, l'espace d'une année, en Espagne.

Jean-Paul IRIQUIN indique pour sa part qu'il est favorable sur le principe et est rejoint par Claudine LASSAU-GARAT.

Après une discussion relative à l'absence d'octroi de bourse pour les étudiants français poursuivant leurs études en Belgique comme dans le cas présent, le conseil décide de voter une aide à hauteur de 400 €.

#### 7 -Numérotation des voies

Le Maire rappelle que la Commune a procédé à une dénomination des voies et précise que le tableau

de ces dénominations a été transmis au service du cadastre.

Il est désormais nécessaire de poursuivre ce travail en passant à l'étape de la numérotation.

Il paraît opportun de faire réaliser ce travail par la société qui a mis en place le SIG (Système d'Information Géographique) sur la commune et plus globalement sur le territoire de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal décide de charger la société GEOMATIKAN responsable du SIG, de ce travail.

## QUESTIONS DIVERSES

Taxe de séjour : à la demande du Maire, Jean-Paul ITURBURUA intervient et rappelle la législation en la matière à savoir obligation de déclarer les locations en Mairie.

Il relève que du travail de contrôle et de recoupement des données en ligne, réalisé en Mairie, il ressort que des loueurs ne se sont pas encore obligés à cette réglementation.

Il est précisé que les réfractaires s'exposent à une amende pouvant atteindre 450 €.

SDEPA : le Maire donne lecture d'une correspondance du Syndicat d'Energie basé à PAU, faisant connaître sa recherche d'un local pour l'implantation d'une antenne en Pays-Basque.

Le Conseil demande au Maire de proposer le local à développer au RDC de la maison "Harretxea".

ATEKA : le Maire indique que dans le cadre de l'évolution de l'espace ATEKA la Commune s'est rapprochée du CAUE afin de porter une réflexion. Rendez-vous est donné pour une réunion de travail le 21 mai 2013.

Mémorial du Pays-Basque : cérémonie d'hommage le dimanche 19 mai 2013. Les élus sont invités à la cérémonie du souvenir.

Ecole Saint Joseph : les conseillers municipaux sont invités à la fête organisée dans le cadre du 50ème anniversaire de l'école.